



RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01093
Numéro SIREN : 524 791 332
Nom ou dénomination : ENGAGEO SUD

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2013 sous le numéro de dépôt 3830

ENGAGEO SUD
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 31, Parc du Golf - CS 90519
- 13593 AIX EN PROVENCE
R.C.S. AIX EN PROVENCE 524 791 332

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 16 MAI 2013

PREMIERE RESOLUTION - DEMISSION DU PRESIDENT

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de la société ENGAGEO dont le représentant permanent est Monsieur Olivier GEHIN, de ses fonctions de Président.

L'assemblée générale prend acte que cette démission devient effective à l'issue de la présente assemblée générale. Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion jusqu'à ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission de Monsieur Sébastien PASCAL, de ses fonctions de Directeur Général.

L'assemblée générale prend acte que cette démission devient effective à l'issue de la présente assemblée générale. Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion jusqu'à ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - NOMINATION DE MONSIEUR SEBASTIEN PASCAL EN QUALITE DE PRESIDENT ET DETERMINATION DE SES POUVOIRS

L'assemblée générale décide de nommer, aux fonctions de Président, en remplacement de la Société ENGAGEO, démissionnaire desdites fonctions et ce, à compter de ce jour, pour une durée de six exercices :

- **Monsieur Sébastien PASCAL**, né le 30 Septembre 1971 à MANOSQUE (04), demeurant 24, Les Hermites II à LA DESTROUSSE (13112), de nationalité française.



Le Président déclare accepter son mandat et satisfaire aux conditions légales régissant l'exercice d'un tel mandat.

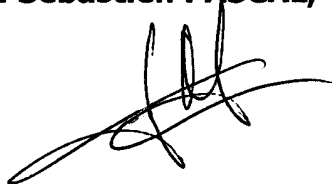
Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi, le Président assumera la direction générale de la société et jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et pour faire et autoriser tous les actes et opérations dans les limites de l'objet social.

La rémunération du Président sera fixée, le cas échéant, ultérieurement par l'assemblée des associés. Ses frais de mission, réception et déplacement lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,

LE PRESIDENT,
M Sébastien PASCAL,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Pascal', written over a horizontal line.